

# PARLEMENT JEUNESSE 2012

*Du 19 au 24 février,  
donne de la voix  
à tes idées !*



*Une semaine dans la peau d'un député au  
Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*



**Nous recherchons**

- 70 députés
- 5 journalistes
- 1 photographe
- 1 infographiste
- 1 caricaturiste

*17-26 ans, aucun diplôme requis*

**Inscriptions**

*avant le 15 novembre 2011 sur  
[www.parlementjeunesse.be](http://www.parlementjeunesse.be)*





# LE CONCEPT 'PJ' !

## De quoi s'agit-il ?

Le Parlement Jeunesse est une simulation parlementaire. Chaque année depuis seize ans, une centaine de jeunes âgés de 17 à 26 ans se glissent dans la peau de parlementaires ou de journalistes durant la semaine de Carnaval et ce, pour participer à un jeu de rôle grandeur nature visant à l'apprentissage de la démocratie, de la tolérance et de la citoyenneté. Voilà un événement organisé par des jeunes pour des jeunes et qui ne manque pas d'originalité ! Unique en son genre, cette initiative mérite d'être remarquée à l'heure où les jeunes sont souvent pointés du doigt pour leur manque d'intérêt concernant la politique et les problèmes de société. Mais le Parlement Jeunesse constitue aussi une formidable expérience humaine où humour et convivialité règnent en maîtres.



## Où et quand se déroule la simulation ?

Le Parlement Jeunesse se déroule durant les vacances de Carnaval, à savoir du 19 au 24 février 2012. Au préalable, une journée d'accueil est organisée le samedi 4 février 2012. Elle permettra aux participants de découvrir le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'avoir un premier contact avec les autres apprentis députés.

La simulation se déroule à Bruxelles. Durant la journée, délibérations et séances se tiennent dans les bâtiments du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en son hémicycle (Rue Royale, 72). Le soir, les jeunes se retrouvent à l'auberge de jeunesse « Sleep Well » (située Rue du Damier à quelques minutes à pieds du Parlement) pour y loger et y passer des soirées conviviales.

## Recrutement des participants?

Pour participer, il suffit d'avoir entre 17 et 26 ans, aucune autre condition n'est requise !

Les inscriptions sont ouvertes sur notre site internet jusqu'au 15 novembre 2011.

Le nombre de places étant limité, les participants sont recrutés sur la base d'une lettre de motivation. Nous veillons naturellement à assurer la plus grande diversité d'âge, de sexe, d'occupation, de filière et de d'origine géographique parmi les candidats !





# QUATRE PROJETS DE DECRET QUATRE DEBATS DE SOCIETE

## Projet de décret visant à légaliser et à encadrer la gestation pour autrui

**Sofia Seddouk**

« Le présent projet de décret entend donc soutenir une autre issue que l'adoption et la procréation médicalement assistée afin de permettre à une femme infertile, ou incapable de mener une grossesse à terme, ainsi qu'aux couples homosexuels masculins d'accéder à la parentalité via la gestation pour autrui. La gestation pour autrui permet en effet la conception d'un enfant pour les couples en difficulté, tout en répondant positivement au désir naturel d'avoir un enfant issu de leur propre gamète. Elle constitue une réponse à l'inégalité devant l'infertilité ».

## Projet de décret relatif à la politique de migration et d'asile

**Baptiste Meur**

« Le présent projet décret a pour ambition de solutionner les problèmes ayant trait, en Pégionie, à l'accueil de l'immigration, à son traitement, mais également aux possibilités de régularisation. Par soucis de cohérence et d'éthique, les solutions proposées ont toujours pour esprit le respect des droits individuels fondamentaux qu'un Etat démocratique, comme la Pégionie, se doit de défendre et de promouvoir ».

## Projet de décret visant à réformer le système des allocations de chômage et des allocations sociales

**Arnaud Kirsch**

« Aujourd'hui, l'économie et la société toute entière sont devenues plus dynamiques, plus mobiles. Il convient que nous nous y adaptions, notamment en limitant la durée du chômage ou en rendant dégressive les allocations de chômage. Le chômage sera ainsi restauré dans sa fonction première, tout en prenant en compte la réalité économique d'aujourd'hui. En parallèle, il convient de repenser les allocations sociales. Ces allocations doivent mieux épouser la réalité sociale des allocataires ».

## Projet de décret visant à instituer le statut de collaborateur de justice

**Alexandre Navarre**

« Le présent projet de décret a pour objectif d'améliorer la lutte contre les réseaux criminels en permettant à des prévenus en phase d'instruction ou à des criminels condamnés de fournir des informations à la justice moyennant l'obtention d'un avantage pénal ou pécuniaire. Actuellement, aucun cadre juridique précis n'est établi pour recueillir de telles informations, ce qui pénalise fortement les enquêtes sur ces réseaux criminels opaques ».





# LE PARLEMENT JEUNESSE

## UNE UTOPIE REALISTE

### Un projet citoyen !

-----

Depuis plus de 15 ans, le Parlement Jeunesse œuvre à renforcer la participation des jeunes dans le débat public. L'idée de base est assez simple : *the proof is in the pudding* ! Plutôt que d'organiser des tables-rondes ou des conférences déplorant le manque d'intérêt des jeunes pour la politique, faisons-les parler ! Faisons-leur expérimenter la pratique du débat, de l'argumentation, des prises de position sur des sujets divers. Après une semaine passionnée et passionnante au Parlement Jeunesse, beaucoup de jeunes députés se rendent compte que leur opinion ne manque pas de pertinence et qu'ils ont une voix à faire entendre. C'est ce déclic que nous recherchons.

### Les fondements du PJ :

-----

#### Un gouvernement...

Le gouvernement se compose de quatre ministres dont un ministre-président. Chacun d'eux dépose un projet de décret servant de point de départ aux débats.

#### ... quatre groupes parlementaires

L'ensemble des députés est réparti au sein de quatre groupes parlementaires. A la tête de chacun d'eux, se trouve un chef de groupe secondé par un secrétaire.

#### ... une règle fondamentale : la non-partisannerie

Afin de rendre les esprits plus libres et les débats plus fertiles, la non-partisannerie est de mise. L'appartenance à un groupe n'est que fictive : chacun vote librement.

#### ... et une équipe journalistique !

Le Parlement Jeunesse possède son propre quotidien : l'écho parlementaire. Concocté chaque jour par une équipe de journalistes, il relate et analyse les principaux éléments de la veille.

√ *Le PJ se veut ouvert à tous : aucune connaissance ou diplôme n'est requis*

√ *Les travaux du PJ obéissent à une procédure simplifiée, garante de l'accessibilité à tous*

√ *La non-partisannerie est de mise au PJ : chacun vote en son âme et conscience*

√ *Le PJ se veut international : il accueille des représentant(e)s francophones du Québec, du Jura Suisse, du Val d'Aoste, de Roumanie, du Royaume de Maroc et de la République Démocratique du Congo.*

### En savoir plus...

#### ▪ Visitez notre site internet :

[www.parlementjeunesse.be](http://www.parlementjeunesse.be)

#### ▪ Contactez-nous :

*Thibaut Roblain*

*Président du Parlement Jeunesse*

*0478/97.22.52*

*thibaut.robain@parlementjeunesse.be*

